

Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886

Jean-Paul Hudon

Volume 26, numéro 3 (78), printemps 2001

Généalogies de la figure du Patriote 1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201566ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201566ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hudon, J.-P. (2001). Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886. *Voix et Images*, 26(3), 596–616. <https://doi.org/10.7202/201566ar>

Résumé de l'article

Cet article fait le point sur le rôle de l'abbé Henri-Raymond Casgrain dans la vente de livres canadiens donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886. Dans la première partie, on établit clairement que l'abbé a livré au département de l'Instruction publique environ 80000 volumes et non pas 175000, comme les manuels de littérature le laissent entendre encore aujourd'hui. De plus, une lecture attentive des états financiers du département nous révèle qu'une partie seulement des sommes d'argent accordées pour les prix dans les écoles a été attribuée à Casgrain. Si l'abbé a fait des profits en vendant des ouvrages au département, il faut néanmoins admettre que ces bénéfices sont beaucoup moins élevés que ce que l'on croyait jusqu'à maintenant. Cette étude permet de rétablir les faits en apportant des éléments nouveaux qui donnent une meilleure vue d'ensemble du rôle de Casgrain dans ce dossier.

Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886

Jean-Paul Hudon, Université du Québec à Chicoutimi

Cet article fait le point sur le rôle de l'abbé Henri-Raymond Casgrain dans la vente de livres canadiens donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886. Dans la première partie, on établit clairement que l'abbé a livré au département de l'Instruction publique environ 80 000 volumes et non pas 175 000, comme les manuels de littérature le laissent entendre encore aujourd'hui. De plus, une lecture attentive des états financiers du département nous révèle qu'une partie seulement des sommes d'argent accordées pour les prix dans les écoles a été attribuée à Casgrain. Si l'abbé a fait des profits en vendant des ouvrages au département, il faut néanmoins admettre que ces bénéfices sont beaucoup moins élevés que ce que l'on croyait jusqu'à maintenant. Cette étude permet de rétablir les faits en apportant des éléments nouveaux qui donnent une meilleure vue d'ensemble du rôle de Casgrain dans ce dossier.

On pourrait croire que tout a été dit sur le rôle de l'abbé Henri-Raymond Casgrain dans la vente d'ouvrages canadiens au département de l'Instruction publique, de 1876 à 1886, mais ce n'est pas le cas. L'histoire des livres donnés en prix dans les écoles est beaucoup plus complexe qu'on ne l'imagine, surtout en ce qui concerne le contrat entre Casgrain et le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet. Le présent article a pour but de démontrer clairement, avec preuves à l'appui, que l'histoire des livres donnés en prix au cours de ces années renferme des éléments ignorés jusqu'à maintenant, en ce qui a trait non seulement au nombre d'ouvrages que Casgrain a vendus au département de l'Instruction publique, mais aussi aux bénéfices qu'il en aurait tirés.

Historique des livres donnés en prix dans les écoles

Pour avoir un aperçu de l'historique des livres donnés en prix dans les écoles, il faut consulter deux auteurs. D'abord l'article de Jean

Gagnon, «Les livres de récompense et la diffusion de nos auteurs de 1856 à 1931¹», écrit en 1980, et celui de François Landry, «Le livre de récompense canadien-français, conformité et valorisation de la conformité: Beauchemin et sa "Bibliothèque canadienne"²», paru en 1992. Gagnon dresse un bref historique des livres de récompense et montre comment les ouvrages distribués par les inspecteurs d'écoles, lors de leurs visites annuelles, ont contribué à faire connaître nos auteurs québécois. L'examen et l'analyse des tableaux statistiques publiés en annexe au *Rapport du surintendant de l'Instruction publique* lui permet d'évaluer le rayonnement des auteurs. En faisant une compilation des «auteurs dont les ouvrages ont été distribués à 1000 exemplaires ou plus³», Gagnon met en évidence ceux qui ont connu une diffusion remarquable pendant cette période. Si les livres importés de France occupent une large place dans les premières années, leur importance diminuera considérablement par suite d'une campagne de presse signalée par l'auteur.

Pour sa part, Landry constate que le phénomène du livre de récompense est très peu étudié et c'est pourquoi, il convient, dit-il, «de tracer rapidement un portrait de l'évolution de l'instruction publique au Québec et d'évaluer ses rapports avec le marché du livre et des idées⁴». À son tour, il résumera les principales interventions des surintendants de l'Instruction publique, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Gédéon Ouimet, dans la distribution des livres de récompense. Mais son article porte principalement sur la maison Beauchemin de Montréal qui, de 1912 à 1954, vend au département de l'Instruction publique une série d'ouvrages de la «Bibliothèque canadienne» parus dans différentes collections, afin de promouvoir et d'encourager les auteurs canadiens, comme cela avait été le cas avec la «Collection Casgrain» de 1876 à 1886.

Yvan Lamonde est toutefois le premier, à notre avis, à avoir publié des chiffres relatifs aux «livres envoyés aux inspecteurs d'école pour être donnés en prix pour les années (1857-1900)⁵». En effet, il a colligé en un

1. Jean Gagnon, «Les livres de récompense et la diffusion de nos auteurs de 1856 à 1931», *Cahiers de bibliologie*, vol. I, 1980, p. 3-24.
2. François Landry, «Le livre de récompense canadien-français, conformité et valorisation de la conformité: Beauchemin et sa "Bibliothèque canadienne"», Pierre Lanthier et Guildo Rousseau (dir.), *La culture inventée*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 45-59. Voir aussi «Le livre de récompense», *Beauchemin et l'édition au Québec (1840-1940). Une culture modèle*, Montréal, Fides, 1997, p. 237-272.
3. Jean Gagnon, *loc. cit.*, p. 15.
4. François Landry, *loc. cit.*, p. 46.
5. Yvan Lamonde, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècles)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, tableau 15, p. 121-122; il y a une erreur de lecture pour les années 1883-1884, erreur reproduite dans *La librairie et l'édition à Montréal (1776-1920)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1991, p. 122. Dans l'ouvrage de Yvan Lamonde et de Claude Beauchamp, *Données statistiques sur l'histoire culturelle du Québec (1760-1900)* (Chicoutimi, IREP, 1996, p. 124), on relève de nombreuses erreurs, car on comptabilise doublement les ouvrages anglais, ce qui fausse les totaux.

tableau très révélateur les statistiques produites chaque année dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, données comptabilisées pour les «livres anglais pour catholiques seulement», les «livres anglais pour catholiques et protestants», les «livres anglais pour protestants seulement», enfin pour l'ensemble des «livres anglais» et des «livres français».

L'histoire des livres de récompense donnés dans les écoles est étroitement liée à la nomination de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau comme surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada en 1855. Dans son premier rapport annuel, le 25 février 1856, celui-ci avait fait des recommandations dans le but d'améliorer l'enseignement. Un projet de loi inspiré de ces recommandations allait mener à l'acte amendant les lois des écoles communes⁶, et faisant avancer l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada. Rédacteur en chef du *Journal de l'Instruction publique*, Chauveau pouvait y faire connaître les documents du département et y expliquer les dispositions des nouvelles lois, dont celle sur la distribution de livres de récompense pour les écoles primaires. Quelques circulaires parues dans le *Journal de l'Instruction publique* nous renseignent d'ailleurs sur l'importance qu'il accordait à cette diffusion. Dans celle du 21 juillet 1856, expédiée aux commissaires d'écoles et aux syndics des écoles dissidentes, Chauveau écrit : «Je saisis cette occasion de vous apprendre que les livres destinés à être donnés en prix aux élèves des écoles vont être prochainement expédiés aux inspecteurs avec des instructions précises sur la manière d'en faire la distribution⁷.» Deux jours plus tard, il s'adressait, cette fois, aux inspecteurs d'écoles (circulaire n° 20) pour les informer qu'ils recevraient bientôt une caisse de livres destinés à être donnés en récompense aux enfants ; le surintendant leur rappelait d'abord la libéralité du gouvernement qui assumait les frais des livres de récompense, mais il insistait surtout sur les règles que les inspecteurs devaient suivre pour atteindre les objectifs du département qui étaient : «1) D'exciter chez les enfants une louable émulation. 2) De mettre entre leurs mains et dans celles de leurs parents de bons livres... 3) D'augmenter l'influence et le prestige de l'Inspecteur... etc.⁸»

Les efforts de Chauveau ont porté fruit, puisque le nombre de livres de récompense envoyés aux inspecteurs d'écoles passe de 4358 en 1856

6. «Acte pour amender les lois des écoles communes et avancer l'éducation élémentaire dans le Bas Canada (sanctionné le 16 mai, 1856)», *Statuts de la Province du Canada passés dans les dix-neuvième et vingtième années du règne de sa majesté la Reine Victoria et dans la seconde session du cinquième parlement du Canada*, Toronto, Stewart Derbishire & George Desbarats, 1856, p. 23-31.

7. Circulaire n° 19, reproduite dans le *Journal de l'Instruction publique*, vol. I, n° 1, janvier 1857, p. 24.

8. Circulaire n° 20, datée du 23 juillet 1856, reproduite dans le *Journal de l'Instruction publique*, *op. cit.*, p. 24. Dans la circulaire n° 25, datée du 5 novembre 1857, Chauveau rappelait aux inspecteurs les «prescriptions contenues dans [sa] circulaire n° 20».

à 11 428 en 1875-1876. Au début de cette politique d'attribution de livres de prix, le département importait de France des collections d'ouvrages publiés sous les titres de «Bibliothèque de la jeunesse chrétienne» et de «Bibliothèque de l'enfance», etc. Le nombre de livres ainsi distribués augmente d'année en année, mais à partir de 1875-1876, on remarque une diminution progressive des collections françaises qui sont remplacées par des ouvrages d'auteurs canadiens.

La nomination du nouveau surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, le 26 janvier 1876, entraîne un développement remarquable des livres de récompense canadiens dans les écoles. C'est Ouimet qui, au début de son mandat, prend contact avec l'abbé Henri-Raymond Casgrain pour former «une série de livres de prix d'école canadiens⁹», comme en témoigne une lettre datée du 17 août 1885. Cette initiative de Ouimet ne pouvait que réjouir l'abbé qui, le 18 janvier 1875, avait participé à Québec à une rencontre avec quelques écrivains afin d'étudier «la nécessité pour les littérateurs de faire cause commune et la possibilité d'ébranler un public par le moyen d'éditions populaires¹⁰». Casgrain est donc prêt à assumer son rôle d'intermédiaire entre le département de l'Instruction publique et les imprimeurs et à promouvoir, en même temps, les livres canadiens. Dans *L'instruction publique au Canada*, paru en 1876, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau résume en une phrase l'entente entre l'abbé et Ouimet : «Le département a fait un arrangement avec M. l'abbé Casgrain, qui doit publier une série d'ouvrages canadiens, propres à être mis entre les mains de l'enfance et de la jeunesse¹¹.» Avant d'examiner de plus près «cet arrangement», il convient de se référer à l'article de Réjean Robidoux, «Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain¹²», celui-ci s'étant intéressé au rôle de Casgrain dans la vente de livres donnés en prix dans les écoles.

Henri-Raymond Casgrain et les livres de récompense

Dans son article, Robidoux dévoile deux choses : Casgrain vendait des livres de divers auteurs au surintendant de l'Instruction publique sans tenir compte des droits d'auteurs ; de plus, il touchait des intérêts annuels de 6% à 8% sur les sommes données à des communautés religieuses.

-
9. Lettre de Gédéon Ouimet à Henri-Raymond Casgrain, 17 août 1885, ASQ (Archives du Séminaire de Québec), Fonds Casgrain, n° 0486.
 10. Le document écrit par Hubert LaRue se trouve aux Archives du Séminaire de Québec, Fonds Casgrain, *Lettres*, vol. VII, n° 97. Il porte les signatures de Hubert LaRue, Napoléon Legendre, Henri-Raymond Casgrain, Joseph Marmette, Pamphile Lemay, Félix-Gabriel Marchand, Faucher de Saint-Maurice, Louis-Honoré Fréchette et E. Gérin.
 11. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *L'instruction publique au Canada*, Québec, A. Côté et cie, 1876, p. 151.
 12. Réjean Robidoux, «Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain», *Archives des lettres canadiennes*, t. 1, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1961, p. 209-229.

Parmi tous les faits rapportés par l'auteur, il en est un sur lequel il convient de s'interroger, c'est le nombre de livres que l'abbé aurait vendus au département de l'Instruction publique pendant les dix années de son contrat. Il est important d'analyser de près l'hypothèse de Robidoux, car elle a des incidences sur les profits que Casgrain aurait réalisés.

En parlant de la collection dont l'abbé Casgrain était responsable, Robidoux écrit en 1961 :

L'abstention de Crémazie n'empêcha pas la collection d'exister. En dix ans, de 1876 à 1886, le nombre de volumes tirés et distribués nous semble presque invraisemblable, tellement il est élevé : au total, peut-être 175 000, et davantage¹³.

L'auteur en arrive à ce chiffre en additionnant les sommes publiées chaque année, sauf en 1880, sous la rubrique « livres pour donner en prix » dans l'*État des comptes publics de la Province de Québec*, soit 62 500 \$¹⁴. Il ajoute : « Si ces chiffres officiels sont exacts et si l'on établit le prix de revient pour chaque volume à 0,35 \$, tous frais comptés, les 62 500 \$ du département de l'Instruction publique ont servi à acheter plus de 178 500 volumes¹⁵. » Il nous semble important de vérifier, d'une façon plus rigoureuse, ce chiffre puisque plusieurs auteurs confondent, comme nous le verrons, ce que Casgrain a vendu par contrat au département de l'Instruction publique pendant ces dix ans et ce que le département a fourni aux inspecteurs d'écoles au cours de ces mêmes années.

En 1983, Maurice Lemire dira que « Réjean Robidoux a suffisamment bien étudié le rôle de l'abbé dans ce marché pour qu'il ne soit nécessaire d'y revenir¹⁶ », mais il notera que « les chiffres cités par Yvan Lamonde dans *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècles)*, 1979, p. 121, ne concordent pas tout à fait avec ceux de Robidoux. Il s'agirait plutôt d'environ 145 000 livres¹⁷. » Quelques années plus tard, Lucie Robert affirme simplement que l'association de Casgrain avec Ouimet « permet l'impression et la distribution de 175 000 volumes, selon les chiffres fournis par Réjean Robidoux¹⁸ ». En 1991, dans *La librairie et l'édition à Montréal 1776-1920*, Lamonde s'en tient aussi à ce chiffre : « Réjean Robidoux évalue à quelque 175 000 le nombre d'ouvrages d'auteurs canadiens

13. *Ibid.*, p. 215.

14. *Ibid.* Le montant exact est 52 500,00 \$ (voir tableau 1 à la page 610); l'auteur a comptabilisé l'année 1875-1876 alors que le contrat de dix ans commence le 1^{er} juillet 1876 et se termine le 30 juin 1886; de plus, on a relevé une erreur de chiffres pour l'année 1881-1882, comme on le verra plus tard.

15. *Ibid.*, p. 215-216.

16. Maurice Lemire, « Les relations entre écrivains et éditeurs au Québec au XIX^e siècle », Yvan Lamonde (dir.), *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 216.

17. *Ibid.*, p. 224, note 25.

18. Lucie Robert, *L'institution du littéraire au Québec*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1989, p. 50.

distribués en prix entre 1876 et 1886¹⁹.» Pour sa part, Daniel Mativat écrit en 1996, dans *Le métier d'écrivain au Québec (1840-1900)* :

L'abbé Casgrain, respectant plus ou moins les droits d'auteurs choisis pour sa collection, réussira à vendre ainsi avec gros profits entre 145 000 et 175 000 volumes (13 titres différents) au gouvernement provincial, ce qui, au terme d'un contrat de 10 ans, lui aurait rapporté la somme de 30 000 \$, faisant de lui le premier homme de lettres à vivre très confortablement de ses activités littéraires²⁰.

Il avoue cependant que «les spécialistes ne s'entendent pas sur la quantité de volumes vendus et les montants d'argent empochés par Casgrain entre 1876 et 1886 [...]. Réjean Robidoux parle de 175 000 volumes, Jean-Paul Hudon, de 80 000 livres expédiés au Ministère²¹.» Quant à François Landry, il avance un autre chiffre dans son ouvrage *Beauchemin et l'édition au Québec (1840-1940). Une culture modèle* :

De 1876 à 1886, 96 637 exemplaires de la collection Casgrain, formée d'une trentaine d'ouvrages, ont été distribués par voie inspectoriale à de jeunes lauréats, après compilation des chiffres fournis chaque année dans les rapports du surintendant.

Réjean Robidoux parle même de 178 000 volumes écoulés de la sorte²².

Enfin, Hélène Charbonneau et Ginette Landreville évoquent le chiffre de 175 000 livres dans *Exposition 75 ans de littérature jeunesse au Québec* : «Bien que 175 000 livres furent distribués à des enfants québécois entre 1876 et 1886 comme récompenses scolaires, rares étaient alors ceux qui avaient été écrits pour eux²³», écrivent-elles.

Le chiffre avancé par Robidoux revient constamment dans les écrits. Le total des livres que l'abbé Casgrain a fournis au département de l'Instruction publique, par suite de son contrat avec Gédéon Ouimet, ne représente qu'une partie de ce que le département a expédiée aux inspecteurs d'écoles pendant les années 1876-1886. Plusieurs critiques n'ont pas saisi cette nuance, d'où l'ambiguïté qui persiste encore aujourd'hui. Les faits sont à vérifier, d'autant plus que Robidoux affirmait clairement en 1961 : «Ce chiffre que nous avançons exigerait d'être vérifié sur des données précises ; quant à nous, nous l'avons calculé sur les rapports officiels

19. Yvan Lamonde, *La librairie et l'édition à Montréal (1776-1920)*, op. cit., p. 77.

20. Daniel Mativat, *Le métier d'écrivain au Québec (1840-1900)*. Pionniers, nègres ou épiciers des lettres, Montréal, Triptyque, 1996, p. 114-115. La somme de 30 000 \$, indiquée ici, est nettement exagérée, on le verra plus loin.

21. *Ibid.*, p. 342.

22. François Landry, *Beauchemin et l'édition au Québec (1840-1940). Une culture modèle*, op. cit., p. 240. L'auteur arrive à ce chiffre en compilant les exemplaires des imprimeurs C. Darveau, Augustin Côté et Léger Brousseau. Selon nos recherches, Darveau ne fait par partie du contrat de Casgrain avec le surintendant de l'Instruction publique.

23. Hélène Charbonneau et Ginette Landreville, *Exposition 75 ans de littérature jeunesse au Québec*, Montréal, Communication-Jeunesse, 1997, p. 5.

publiés dans l'*État des comptes publics de la Province de Québec* des années 1876-1886²⁴».

Voilà justement ce que nous nous proposons de faire en appuyant notre analyse sur des documents de première source, notamment : les contrats de l'abbé avec les imprimeurs Augustin Côté et Léger Brousseau, la convention de Casgrain avec Gédéon Ouimet, les conditions du contrat de l'abbé avec le Bureau de l'Éducation pour les ouvrages canadiens destinés aux prix d'écoles, l'état des comptes publics de la Province de Québec, les rapports du surintendant de l'Instruction publique avec, en annexe, les «tableaux des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix», les procès-verbaux du Conseil de l'Instruction publique et du Comité catholique, la correspondance entre Ouimet et Casgrain, celle de Joseph Marmette avec l'abbé et, surtout, les états financiers du département de l'Instruction publique. Nous pourrions ainsi avoir une vision d'ensemble de cette période de dix ans (1876-1886) pendant laquelle Casgrain a joué un rôle de premier plan dans la vente de livres donnés en prix dans les écoles.

Le 26 avril 1876, Casgrain signe avec l'imprimeur Augustin Côté un contrat de dix ans dans lequel les deux parties établissent les prix des ouvrages que le département de l'Instruction publique destine aux écoles :

Une série de dix volumes in-18 de pas plus de deux cents pages au prix en feuilles de huit centins par exemplaire. Une deuxième série de dix volumes in-12 de pas plus de trois cents pages, à quinze centins par exemplaire... Il sera loisible aux Éditeurs d'écouler autant d'exemplaires qu'ils voudront des susdits ouvrages durant les dix ans²⁵.

Ce contrat demeure sommaire, puisqu'il n'indique ni les titres des livres à être imprimés par Côté ni leur nombre. Faisant preuve d'une grande confiance, Casgrain signe le contrat avec Côté avant même de conclure son entente avec le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet.

Au moment où l'abbé écrit à Gédéon Ouimet, le 3 mai 1876, pour lui parler des conditions obtenues avec Augustin Côté, il laisse entendre qu'il a signé «le contrat avec l'imprimeur et le relieur pour cinq mille livres, chaque année, pendant dix ans²⁶». La lecture du texte des conventions établies entre les deux hommes nous permet de connaître la liste exacte des ouvrages qui feront partie de la collection de livres canadiens ainsi que les engagements de chacun. Casgrain devait fournir au département,

24. Réjean Robidoux, *op. cit.*, p. 215.

25. Contrat entre Henri-Raymond Casgrain et Augustin Côté, 26 avril 1876, ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.

26. Henri-Raymond Casgrain, lettre à Gédéon Ouimet, 3 mai 1876, APQ (Archives de la Province de Québec), DIP (Département de l'Instruction publique), LR (Lettres reçues), 793/1876.

dans les premiers jours de mai 1877, dix ouvrages in-18 et dix in-12 imprimés chez Côté; quant à Ouimet, il s'engageait à payer à l'abbé :

Trente centins le volume pour la première série in-18 et trente-cinq centins pour la seconde série; à en prendre cinq mille volumes chaque année à son choix, dans l'une ou l'autre série, payables après le premier juillet qui suivra la livraison chaque année et cela pendant l'espace de dix ans²⁷.

Voici la liste des ouvrages canadiens énumérés dans l'entente :

Volumes in-12

- | | | |
|-----|-------------------------|--|
| 1) | F.-X. Garneau | Son voyage en Europe, précédé de la biographie |
| 2) | Étienne Parent | <i>Sujets divers</i> |
| 3) | Étienne Parent | <i>Discours</i> |
| 4) | L'abbé Ferland | <i>Monseigneur Plessis</i> |
| 5) | L'abbé Ferland | <i>La Gaspésie</i> |
| 6) | Octave Crémazie | <i>Poésies complètes</i> |
| 7) | J.-C. Taché | <i>Forestiers et voyageurs</i> |
| 8) | Philippe de Gaspé, fils | <i>Le chercheur de trésors</i> |
| 9) | L'abbé Légaré | <i>Monseigneur Baillargeon</i> |
| 10) | Philippe de Gaspé | <i>Extraits de Mémoires, précédés de sa biographie</i> |

Variantes

- | | | |
|-----|---|--------|
| 11) | <i>Les Anciens Canadiens</i> par de Gaspé | Tome 1 |
| 12) | <i>Les Anciens Canadiens</i> par de Gaspé | Tome 2 |

Volumes in-18

- | | | |
|-----|--------------------|--|
| 1) | J.-C. Taché | <i>Trois légendes</i> |
| 2) | L'abbé Casgrain | <i>Légendes canadiennes</i> |
| 3) | L'abbé Casgrain | <i>Opuscules</i> |
| 4) | L'abbé Ferland | <i>Opuscules</i> |
| 5) | G. de Boucherville | <i>Extraits d'Une de perdue</i> |
| 6) | Gérin-Lajoie | <i>Biographie de l'abbé Ferland, suivie de L'épisode de 1759</i> |
| 7) | L'abbé Bois | <i>Le colonel D'Ambourgès [sic] et Les Bois-Francs</i> par l'abbé Trudel [sic] |
| 8) | P. Lacombe | <i>La terre paternelle et autres récits</i> |
| 9) | | <i>Frontenac et le siège de Québec en 1690</i> |
| 10) | | <i>Montcalm et le siège de Québec en 1759</i> |

Variantes

- | | |
|-----|-------------------------------|
| 11) | <i>Les martyrs du Canada</i> |
| 12) | <i>Nos grands découvreurs</i> |

De consentement mutuel, d'autres variantes pourront être adoptées

Québec, 17 mai 1876

Gédéon Ouimet, Surintendant

H.-R. Casgrain²⁸.

27. Conventions entre l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique et monsieur l'abbé Henri-Raymond Casgrain, 17 mai 1876, ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.

28. *Ibid.*

De tous les titres mentionnés ci-dessus, seulement neuf seront publiés par l'imprimeur Augustin Côté au cours de l'année 1876-1877²⁹ : *Les anciens Canadiens* (2 tomes, 1877), *La Gaspésie* (1877), *Trois légendes* (1876), *Légendes canadiennes* (1876), *Opuscules de Casgrain* (1876), *Opuscules de Ferland* (1877), *Le colonel Dambourgès* (1877) et *La terre paternelle* (1877). À ces titres, s'ajoutera *Samuel de Champlain* (1877) de l'abbé Laverdière, qui n'apparaît pas sur la liste initiale. Signée le 17 mai 1876, cette convention subit des modifications dès la première année.

En avril 1877, le *Journal de l'Instruction publique*, publié sous la responsabilité de Gédéon Ouimet, informe ses lecteurs que «le département de l'Instruction publique distribuera cette année, à part les autres livres canadiens qui sont annuellement donnés en prix dans les écoles, environ 9 000 exemplaires³⁰». Cela laisse entendre que le département de l'Instruction publique fait affaire avec d'autres imprimeurs³¹, puisque le contrat avec Augustin Côté stipule 5 000 livres. D'ailleurs, Côté ne pouvant livrer la totalité des ouvrages promis, Casgrain choisit un deuxième imprimeur pour promouvoir les auteurs canadiens par des livres de récompense.

L'abbé signe un contrat avec l'imprimeur Léger Brousseau le 12 novembre 1877. Le texte du contrat ressemble à celui rédigé précédemment avec Augustin Côté : chaque livre de moins de deux cent seize pages sera payé dix centins par exemplaire et chaque ouvrage de moins de deux cent quarante-huit pages sera payé onze centins et demi par exemplaire en feuilles³². Sur la copie du contrat, on précise également que «le Bureau d'Éducation prendra, chaque année, pendant neuf ans, mille exemplaires de chaque ouvrage différent³³». À l'exemple du contrat avec Augustin Côté, on n'indique pas les titres des ouvrages ni le nombre que Brousseau doit fournir chaque année à Casgrain si ce n'est : «Il sera loisible aux Éditeurs d'écouler autant d'exemplaires qu'ils voudront des susdits ouvrages durant les neuf années que comprend le contrat³⁴.» Pour sa part, le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, a déjà avisé Casgrain

29. L'année financière débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin ; il en est de même pour les états financiers du département de l'Instruction publique dont nous parlerons plus loin.

30. «Ouvrages canadiens donnés en prix», *Journal de l'Instruction publique*, vol XXI, n^o 4, avril 1877, p. 52.

31. Dans la liste apparaissant dans le *Journal de l'Instruction publique*, on retrouve des ouvrages publiés chez différents éditeurs : *Lecture pour tous* (L. Brousseau), *Au coin du feu* (Blumhart), *À la veillée* (C. Darveau), *Le tomahabk et l'épée* (L. Brousseau), *À mes enfants* (déjà publié en 1875 chez A. Côté), *Mélanges* (déjà publié en 1875 chez C. Darveau).

32. Contrat entre Léger Brousseau et Henri-Raymond Casgrain, 12 novembre 1877, ASQ, Fonds Casgrain, n^o 0486.

33. *Ibid.*

34. *Ibid.* Ce texte est le même que celui paraissant dans le contrat avec Augustin Côté à l'exception du nombre d'années.

par lettre qu'il prendra «mille exemplaires de chacun des volumes in-12 que l'abbé pourra lui procurer ou livrer dans le cours d'avril³⁵».

Pour établir clairement les titres des ouvrages imprimés chez Côté et Brousseau et pour connaître le nombre de livres fournis chaque année par Casgrain au département de l'Instruction publique, il faut se référer à deux documents majeurs. Le document intitulé «Conditions du contrat conclu avec le Bureau de l'Éducation pour les ouvrages canadiens destinés aux prix d'écoles³⁶» résume les divers contrats de l'abbé avec les imprimeurs Augustin Côté et Léger Brousseau, le relieur Téléphore Lemieux et le département de l'Instruction publique. Bien que ce texte ne soit ni daté ni signé, on peut affirmer qu'il a été écrit après le 12 novembre 1877, postérieurement à la signature du contrat avec Brousseau, car on y mentionne les six titres parus chez l'imprimeur; Casgrain en est l'auteur puisqu'il est le seul à pouvoir écrire les faits suivants: «Le bureau de l'éducation me paie [...]. Je paie à M. Côté [...]. Je paie à M. Brousseau [...]. M. T. Lemieux me prend [...]. Je donne à M. Joseph Marmette [...]»³⁷.

Ce document est important, car il donne la liste complète des livres imprimés chez Augustin Côté et chez Léger Brousseau. Les dix titres publiés chez Côté sont: *Les anciens Canadiens* (2 vol.) de Philippe Aubert de Gaspé père, *La Gaspésie* et *Opuscules* de l'abbé Jean-Baptiste Ferland, *Trois légendes* de Joseph-Charles Taché, *Légendes* et *Opuscules* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain, *Le colonel Dambourgès* de l'abbé Louis-Edouard Bois, *Samuel de Champlain* de l'abbé Charles-Honoré Laverdière et *La terre paternelle* de Patrice Lacombe. Quant à l'imprimeur Brousseau, il publie six titres mentionnés pour la première fois dans ce document, il s'agit de: *M^{rs} Plessis* de l'abbé Jean-Baptiste Ferland, *Voyages* de François-Xavier Garneau, *Discours* d'Étienne Parent, *Les machabées* [sic] de Joseph Marmette, *Trois Souvenirs* de l'abbé Charles Trudelle et *Le chercheur de trésors* de Philippe Aubert de Gaspé fils³⁸. On y découvre également pourquoi Casgrain avait choisi un autre imprimeur: «M. Côté n'ayant pu remplir tous ses engagements, il a été convenu mutuellement qu'il n'en fournirait que deux mille cinq cents par année depuis 1878 inclusivement jusqu'au terme de dix ans³⁹.» Si Côté fournit désormais 2 500 livres annuellement⁴⁰, le Bureau de l'Éducation s'est engagé envers Brousseau «à prendre mille exemplaires par année de chacun des six volumes qu'il a

35. Gédéon Ouimet, Lettre à Henri-Raymond Casgrain, 12 novembre 1877, APQ, DIP (copie), 3829/1877.

36. «Conditions du contrat conclu avec le Bureau de l'Éducation pour les ouvrages canadiens destinés aux prix d'écoles», ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. Henri-Raymond Casgrain, Lettre à Gédéon Ouimet, 22 juillet 1878, APQ, DIP, LR, 1271/1878.

imprimés⁴¹»; ainsi, à partir de 1877-1878, Casgrain vendra annuellement 8 500 ouvrages au département.

Un deuxième document confirme les faits rapportés dans le précédent. Dans une lettre de Ouimet à Casgrain, en date du 23 juin 1882, le surintendant rappelait les motifs pour lesquels le département de l'Instruction publique avait pris annuellement 8 500 livres :

- 1) 2 500 en vertu du contrat du 17 mai 1876, au lieu de 5 000 qu'il comporte, parce que votre éditeur ou imprimeur n'a pu vous livrer que ces 2 500.
- 2) les 6 000 qui restent pour compléter les 8 500.
Ces 6 000 volumes ont fait suite au dit contrat du 17 mai 1876 par l'annexe que nous y avons fait le 12 novembre 1877, en vertu duquel j'ai consenti à prendre mille exemplaires de chacun des 6 volumes in-12 portés au contrat du 17 mai 1876⁴².

L'abbé Casgrain a ainsi fourni au département de l'Instruction publique 54 000 ouvrages publiés chez Brousseau et près de 25 500 imprimés chez Côté⁴³; de 1876 à 1886, il a livré environ 80 000 ouvrages canadiens pour être donnés en prix dans les écoles, chiffre que nous avançons en 1978⁴⁴. Cette hypothèse s'appuie sur des réclamations de l'abbé au surintendant.

Deux réclamations de l'abbé à Gédéon Ouimet sont très explicites à ce sujet, puisqu'elles indiquent le nombre d'exemplaires et le coût de chaque ouvrage acheté par le département. Dans sa lettre du 5 septembre 1879, Casgrain transmet au surintendant son compte pour le travail d'impression et de reliure avec les détails suivants :

1 000 ex. <i>Vie de M^{re} Plessis</i> à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. <i>Trois souvenirs</i> de l'abbé Trudelle à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. des <i>Machabées</i> [sic] par J. Marmette à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. <i>Discours</i> d'É. Parent à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. du <i>Chercheur de trésors</i> par de Gaspé, fils à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. <i>Voyages</i> par Garneau à 35cts l'ex.	350 \$
1 000 ex. <i>Anciens Canadiens</i> i.e. 500 t. I, 500 t. II à 35cts l'ex.	350 \$
500 ex. de <i>La Gaspésie</i> par l'abbé Ferland à 35cts l'ex.	175 \$
1 000 ex. variés des in-18 suivants : <i>Trois Légendes</i> par Taché, <i>ChAMPLAIN</i> par Laverdière, <i>Dambourgès</i> , <i>La terre paternelle</i> , <i>Opuscules</i> par l'abbé Ferland à 30cts l'ex.	300 \$
Total	2 925 \$ ⁴⁵

41. «Conditions du contrat conclu avec le Bureau de l'Éducation pour les ouvrages canadiens destinés aux prix d'écoles», ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.
42. Gédéon Ouimet, Lettre à Henri-Raymond Casgrain, 23 juin 1882, ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.
43. Il s'agit ici d'un chiffre approximatif; si les inspecteurs d'écoles ont réclamé 2 817 livres imprimés chez Côté en 1876-1877 et que celui-ci fournit au département 2 500 livres par année, on suppose que le chiffre 25 500 est raisonnable.
44. Jean-Paul Hudon, *L'abbé Henri-Raymond Casgrain, l'homme et l'œuvre*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1978, p. 165.
45. Henri-Raymond Casgrain, Lettre à Gédéon Ouimet, 5 septembre 1879, ASQ, DIP, LR, 2461/1879.

Les six premiers titres (6000) sont publiés chez Brousseau et les autres (2500) chez Côté, ce qui correspond aux termes des contrats signés avec les imprimeurs⁴⁶.

Si cette première réclamation est connue, la seconde est tout à fait nouvelle et ne fait que confirmer notre propos. Dans une lettre envoyée au surintendant de l'Instruction publique, le 7 juin 1882, Casgrain joint son état de compte dans lequel il énumère de nouveau les titres des ouvrages, le nombre d'exemplaires ainsi que le coût total :

- 1 000 *Vie de M^{sr} Plessis* in-12 à 35¢ l'ex.
- 1 000 *Les Machabées* [sic]
- 500 *Une paroisse canadienne*
- 500 *Le chercheur de trésor* [sic]
- 1 000 1^{er} vol. *Histoire de M. Marie de l'Incarnation*
- 1 000 2^e vol.
- 1 000 3^e vol.
- 250 *Anciens Canadiens* vol. I.
- 250 *Anciens Canadiens* vol. II.
- 2 000 in-18 de chez A. Côté à 30¢
- 100 *Œuvres complètes* de l'abbé Casgrain à 70¢

Total 2 945,00 \$⁴⁷

Encore ici, on retrouve les 2 500 livres imprimés chez Côté et les 6 000 chez Brousseau. D'ailleurs, en réponse à Casgrain, Ouimet rappelle qu'il s'est engagé pour 8 500 ouvrages⁴⁸ par année, et non pas pour 8 600 comme le lui réclame l'abbé⁴⁹ avec l'addition de ses *Œuvres complètes* parues chez Darveau.

Deux autres réclamations retrouvées dans le Fonds Casgrain certifient la régularité des demandes de l'abbé. Pour l'année 1883-1884, il fait parvenir un compte de 2 875 \$⁵⁰ à Ouimet. Ce qui est encore plus significatif, c'est une note retrouvée à la fin d'un cahier où il résume les frais engagés pour l'année 1885-1886 : « prix 1886 [...] Total dû 2 875,00 \$ [...], 650,00 à

-
- 46. Selon les contrats, Casgrain donne 305 \$ à l'imprimeur Côté, 615 \$ à l'imprimeur Brousseau et 685 \$ au relieur Lemieux, pour un total de 1 605 \$.
 - 47. Henri-Raymond Casgrain, Lettre à Gédéon Ouimet, 7 juin 1882, APQ, DIP, LR, 739/1882. En mai 1880, Ouimet avait autorisé Casgrain à choisir deux autres volumes pour la collection (voir Gédéon Ouimet, Lettre à Henri-Raymond Casgrain, 10 mai 1880, ASQ, DIP, LR, 1886/1880, brouillon); dans la liste apparaissent deux ouvrages de l'abbé parus chez Brousseau : *Une paroisse canadienne* et *Histoire de Mère Marie de l'Incarnation*. Notons que pour l'année 1881-1882, près de la moitié des œuvres fournies au département de l'Instruction publique sont de Casgrain.
 - 48. Gédéon Ouimet, Lettre à Henri-Raymond Casgrain, 23 juin 1882, ASQ, Fonds Casgrain, n° 0486.
 - 49. Rien ne nous indique que Casgrain avait un contrat avec C. Darveau comme c'était le cas avec Côté et Brousseau; ici, dans sa réclamation, il ajoute 100 exemplaires de ses *Œuvres complètes* parues chez Darveau. D'autres ouvrages publiés chez Darveau et distribués par le département de l'Instruction publique ne font pas partie pour autant de la « Collection Casgrain ».
 - 50. Henri-Raymond Casgrain, Lettre à l'abbé Bolduc, 9 juillet 1884, APQ, DIP, LR, 548/1884.

Lemieux [...], 615,00 à Brousseau [...], 235,00 à Côté⁵¹ ». Cette note prouve, encore une fois, que l'abbé fait affaire avec ces deux imprimeurs et le relieur. Tous ces faits attestent non seulement que Casgrain livre chaque année, à l'exception de 1876-1877, les 8 500 ouvrages, mais qu'il retire des profits annuels d'environ 1 200 \$ après paiement des imprimeurs, du relieur et du correcteur d'épreuves, Joseph Marmette. Certes, il a réalisé des bénéfices par la vente de volumes au département, mais ils sont beaucoup moindres qu'on l'a toujours prétendu.

Avant de conclure cette première partie, nous pouvons établir d'une façon presque définitive la liste exacte des livres qui font partie de la « Collection Casgrain » en nous référant aux deux listes signalées précédemment. En effet, Joseph Marmette, chargé de la correction des épreuves de toute la collection, connaissait mieux que quiconque les titres des ouvrages retenus par l'abbé. Dans une lettre à Casgrain, il soutient que la vente de dix-huit livres⁵² au département de l'Instruction publique lui a rapporté une jolie somme. Il s'agit des titres suivants :

- 1-2. *Les anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé père
3. *La Gaspésie* de l'abbé Jean-Baptiste Ferland
4. *Opuscules* de l'abbé Jean-Baptiste Ferland
5. *Opuscules* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain
6. *Légendes canadiennes* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain
7. *La terre paternelle* de Patrice Lacombe
8. *Le colonel Dambourgès* de l'abbé Louis-Édouard Bois
9. *Trois légendes* de Joseph-Charles Taché
10. *Samuel de Champlain* de l'abbé Charles-Honoré Laverdière
11. *M^{sr} Plessis* de l'abbé Jean-Baptiste Ferland
12. *Discours* d'Étienne Parent
13. *Voyages* de François-Xavier Garneau
14. *Les machabées* [sic] de Joseph Marmette
15. *Trois souvenirs* de l'abbé Charles Trudelle
16. *Le chercheur de trésors* de Philippe Aubert de Gaspé fils
17. *Histoire de mère Marie de l'Incarnation* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain
18. *Une paroisse canadienne* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

Cette liste respecte les ententes de Casgrain avec les imprimeurs Côté et Brousseau, ainsi que les titres des livres énumérés dans deux réclamations de l'abbé, celle du 5 septembre 1879 et celle du 7 juin 1882. Si cette liste est exacte, on pourrait même avancer que 52 623 ouvrages⁵³ sur

51. *Id.*, *Notes historiques*, n° 1, ASQ, Fonds Casgrain, n° 0490.

52. Joseph Marmette, Lettre à Henri-Raymond Casgrain, 2 octobre 1885, Fonds Casgrain, ASQ, CL, XI, 42.

53. Calcul fait à partir des données statistiques apparaissant chaque année dans le *Rapport du surintendant de l'Instruction publique* de 1876-1877 à 1885-1886.

80 000 ont été réclamés par les inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix entre 1876 et 1886.

Connaissant le contenu des divers contrats liant Casgrain avec les imprimeurs et le relieur et celui des livres qu'il fournissait chaque année au département de l'Instruction publique, il convient maintenant d'examiner de plus près l'état des comptes publics de la Province de Québec, les rapports du surintendant de l'Instruction publique pour les années 1876-1886, et surtout les états financiers. Cette démarche permettra de mieux comprendre le fonctionnement du département et de découvrir des faits nouveaux qui viendront démentir quelques idées faussement répandues au sujet de Casgrain.

Casgrain et les états financiers du département de l'Instruction publique

Dans les ouvrages d'histoire littéraire du Québec, on laisse entendre encore aujourd'hui que Casgrain était le seul bénéficiaire des montants accordés pour les livres donnés en récompense dans les écoles au cours de la période de 1876 à 1886. On doit cependant nuancer ces allégations, car les chiffres apparaissant dans les comptes publics de la Province de Québec, pour ces années, ne doivent pas être attribués entièrement à ce qu'on appelle la « Collection Casgrain » ; l'étude des états financiers du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec⁵⁴ apporte des renseignements ignorés jusqu'à ce jour et contribue à notre connaissance de l'histoire des livres de récompense.

Examinons d'abord les deux tableaux suivants qui donnent une juste idée des sommes accordées par le département de l'Instruction publique (état des comptes publics) et des états financiers du surintendant (rapport annuel des dépenses) pour les livres de récompense entre le 1^{er} juillet 1876 et le 30 juin 1886.

54. *État financier du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec*, années consultées : 1875 à 1887. Nous remercions M. Roger de la Sablonnière qui nous a signalé cette source essentielle pour notre recherche.

Tableau I		Tableau II	
État des comptes publics de la Province de Québec	du 1 ^{er} juillet au 30 juin	État financier du surintendant de l'Instruction publique	
3 500,00 \$	1876-1877	3 500,00 \$	
6 500,00 \$	1877-1878	6 500,00 \$	
6 500,00 \$	1878-1879	6 500,00 \$	
	1879-1880		
8 500,00 \$	1880-1881	8 500,00 \$	
4 500,00 \$ ⁵⁵	1881-1882	10 798,00 \$	
9 500,00 \$ ⁵⁶	1882-1883	12 660,17 \$	
4 500,00 \$	1883-1884	4 427,34 \$	
4 500,00 \$	1884-1885	8 911,79 \$	
4 500,00 \$	1885-1886	7 315,00 \$	
52 500,00 \$	Total	69 112,30 \$	

Comme on peut le constater, les sommes indiquées dans les deux tableaux sont identiques pour les années 1876-1877 à 1880-1881, alors qu'elles diffèrent pour les cinq dernières années. S'il y a lieu de s'interroger sur ces écarts, un fait demeure évident : les chiffres du tableau I confirment que les quatre réclamations de Casgrain déjà mentionnées ne représentent qu'une partie des sommes allouées pour les livres de prix (2 925 \$ en 1878-1879, 2 945 \$ en 1881-1882, 2 875 \$ en 1883-1884 et 2 875 \$ en 1885-1886). Pourquoi ces montants diffèrent-ils ? Une étude plus approfondie des états financiers du surintendant de l'Instruction publique fournit des explications, puisque c'est là qu'on y décrit les mandats de paiement reçus et les dépenses faites pour chaque année financière se terminant le 30 juin.

Gédéon Ouimet redistribuait des sommes d'argent à l'intérieur du département de l'Instruction publique. Au budget accordé par le département pour les livres de prix (mandats reçus), on ajoutait des sommes d'argent provenant soit de l'Éducation supérieure, soit du Comité catholique, ce qui permettait d'acquérir un plus grand nombre de livres. Le tableau suivant illustre comment le surintendant avait réparti les dépenses pour les cinq dernières années :

55. Une erreur fut relevée, car il faut lire 4 500 \$ (livres pour prix) et non pas 12 000 \$ (École pour sourds-muets) pour l'année 1881-1882. Dans l'énumération des dépenses, on a sauté une ligne, ce qui a eu pour effet de décaler les montants attribués sous les différents postes budgétaires ; on peut vérifier les vrais chiffres dans un autre tableau de l'*État des comptes publics de la Province de Québec 1882*, p. 7 et dans l'*État financier du surintendant de l'Instruction publique 1882*, mandats reçus pour les livres de récompense donnés en prix dans les écoles, p. 88-89.
56. Les prévisions budgétaires et les crédits étaient de 4 500 \$; les dépenses ont été de 9 500 \$, car on a autorisé par mandat spécial un surplus de 5 000 \$ (voir *État des comptes publics de la Province de Québec 1883*, p. 138).

Tableau III
Récapitulation des dépenses et des états financiers

Année finissant le 30 juin	Mandats reçus pour livres de prix	Éducation supérieure	Comité catholique	Total
1881-1882	4 500,00 \$	3 098 \$+3 200 \$	10 798,00 \$	
1882-1883	4 800,00 \$	3 200,00 \$	4 660,17 \$	12 660,17 \$
1883-1884	472,34 \$		3 955,00 \$	4 427,34 \$
1884-1885	4 500,00 \$	2 765,00 \$	1 646,79 \$	8 911,79 \$
1885-1886	4 500,00 \$	2 815,00 \$		7 315,00 \$

Comme on l'a vu dans les deux tableaux précédents, les montants d'argent diffèrent. Si le gouvernement a octroyé, selon l'état des comptes publics, 9 500 \$ en 1882-1883 pour les livres de prix et 4 500 \$ en 1883-1884 (voir tableau I), pourquoi indique-t-on ici 4 800 \$ et 472,34 \$ sous «mandats reçus» de l'état financier pour ces mêmes années? Il est difficile de trouver une explication; l'analyse des états financiers confirme cependant que le surintendant effectuait des transferts à l'intérieur des différents postes budgétaires du département. La gestion du budget accordé au département de l'Instruction publique pourrait peut-être nous donner des éléments de réponse, de même que l'état des recettes et des dépenses du Comité catholique.

Gédéon Ouimet et la gestion du budget du département

Gédéon Ouimet, qui gérait un budget d'environ 350 000 \$ au cours de ces années, augmentait à sa convenance les montants accordés «pour livres de prix». Mais pouvait-il modifier les montants votés? Avec la loi concernant l'Instruction publique, sanctionnée le 25 décembre 1875, Ouimet avait tous les pouvoirs comme surintendant, mais il devait quand même préparer à chaque année, d'après les directives du Conseil de l'Instruction publique⁵⁷ ou des Comités, l'état détaillé des sommes requises pour le département et les soumettre au gouvernement; il devait en outre agir selon ces recommandations. On ne saurait dire s'il se conformait à ces directives, puisqu'une analyse des procès-verbaux du Conseil de l'Instruction publique (il y en aura quatre pendant les années du contrat de Casgrain) et du Comité catholique ne nous renseigne pas vraiment sur les prix donnés dans les écoles. On sait, toutefois, par les comptes rendus

57. Voir «Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'Instruction publique», Louis-Philippe Audet, *Histoire du Conseil de l'Instruction publique de la Province de Québec, 1856-1964*, nos 6-7, Montréal, Leméac, 1964, p. 242. Il y avait deux comités, l'un catholique, l'autre protestant.

des délibérations que le Comité catholique a demandés, à plusieurs reprises, au surintendant d'autoriser selon les années, un 5% du budget de l'Éducation supérieure pour l'achat de livres canadiens à être distribués en prix.

Grâce au compte rendu de la séance du 23 septembre 1886 (le contrat de Casgrain s'étant terminé le 30 juin 1886), on peut se faire une meilleure idée de la répartition que le surintendant effectuait dans ses budgets. L'état des recettes et des dépenses du Comité catholique pour la période 1876-1877 à 1885-1886 (années du contrat liant Casgrain à Ouimet) y est décrit ; on y apprend, entre autres, que tous soldes non dépensés étaient déposés au crédit du comité à la Banque de Montréal. Ces « balances en main » provenaient des « crédits votés pour les écoles communes, éducation supérieure, traitements des inspecteurs d'écoles etc. etc.⁵⁸ ». Quant aux dépenses effectuées chaque année sur les fonds déposés au crédit du Comité catholique du conseil de l'Instruction publique, elles résultaient *principalement* des montants accordés pour les livres à donner en prix. Ainsi, pendant ces dix ans, les recettes ont été de 31 981,21 \$ et les dépenses de 26 399,31 \$. Ouimet pouvait donc disposer de sommes d'argent qu'il utilisait selon ses besoins.

Les modifications effectuées par le surintendant ne doivent pas nous étonner. Les faits rapportés antérieurement attestent que les états financiers pour les années de 1876 à 1886 diffèrent des prévisions retrouvées dans l'état des comptes publics de la Province de Québec à cause justement des sommes d'argent puisées dans les fonds de l'Éducation supérieure et du Comité catholique. Ainsi, 69 112,30 \$ au lieu de 52 500 \$ auront servi à l'achat de livres donnés comme prix dans les écoles. En additionnant les chiffres fournis chaque année dans les tableaux statistiques du *Rapport du surintendant de l'Instruction publique* (1876-1886), on peut dire que 183 837 livres ont été envoyés aux inspecteurs d'écoles, dont 152 605 en français et 31 232 en anglais ; pour sa part, Casgrain aurait livré environ 80 000 ouvrages au département de l'Instruction publique au cours de ces années. Il faut donc admettre que les revenus de l'abbé ont été beaucoup moins élevés qu'on ne le prétend, car ses profits provenaient de la vente de 80 000 livres et non pas de « 175 000 et davantage », selon une opinion largement répandue. Et puisqu'il n'a réclamé qu'une partie de la somme inscrite dans l'état financier, comme nous l'avons démontré précédemment, il faut dès lors se poser la question suivante : qu'est-il advenu du reste de l'enveloppe budgétaire consacrée aux livres de récompense ? La réponse à cette question se trouve aussi dans les états financiers du surintendant de l'Instruction publique.

58. *Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec 1886-87*, p. 329.

Le rapport annuel du trésorier du département de l'Instruction publique donne un aperçu «des mandats de paiement reçus» et «des dépenses faites» pour l'année fiscale se terminant le 30 juin. À titre d'exemple, voyons comment se répartissaient les dépenses de 340 631,71 \$⁵⁹ pour l'année 1876-1877: les écoles communes 155 000 \$, l'éducation supérieure 78 468,42 \$, les Écoles normales Jacques-Cartier 15 066,67 \$, McGill 15 200 \$ et Laval 15 733,33 \$, le Journal de l'Éducation 2 800 \$, les institutions pour sourds-muets 14 567,50 \$, les pensions des instituteurs 6 600 \$, les livres de récompense 3 500 \$, les salaires des inspecteurs d'écoles 25 195,79 \$, les écoles des municipalités pauvres 8 000 \$ et les écoles des sciences et des arts de Montréal 500 \$. Il en était ainsi chaque année avec un budget relativement semblable.

Cette récapitulation des dépenses annuelles correspond, en quelque sorte, aux garanties reçues pour chacun des postes budgétaires énumérés ci-dessus. Remarquons les 3 500 \$ accordés pour l'année 1876-1877 aux «livres de récompense». Mais ce qui est très important pour notre étude, ce sont les explications contenues dans une autre section des états financiers du département de l'Instruction publique où sont révélés les noms des imprimeurs et des auteurs qui recevaient des sommes d'argent pour les «livres de récompense» donnés en prix dans les écoles.

Contrairement à ce qu'on serait porté à croire, Casgrain n'était pas le seul à vendre des ouvrages au département de l'Instruction publique entre les années 1876 et 1886. L'abbé a vendu environ 80 000 des 152 605 livres en français réclamés par les inspecteurs d'écoles; les autres ouvrages venaient de sources différentes, nous apprennent les états financiers du surintendant. En effet, le département versait des sommes d'argent à des imprimeurs et à des auteurs pour les livres distribués en prix, avant, pendant et après le contrat de Casgrain, ce qui contraste avec tout ce qui s'est dit sur le sujet jusqu'à maintenant. Pour l'année 1876-1877, les 3 500 \$⁶⁰ accordés sont distribués aux imprimeurs Dawson Brothers (1 030,41 \$), Blumhart & Co (620 \$), D. & J. Sadlier & Co (297,65 \$), Joseph Alfred Langlais (225 \$), Léger Brousseau (200 \$), A. Mame & fils (197,30 \$) et aux auteurs Napoléon Legendre (430 \$), J.-M. Lemieux (150 \$), Louis-Philippe Turcotte (94,25 \$), Odilon Roy (90 \$), Hubert Larue (71,39 \$), Napoléon Lacasse (30 \$), Sœur St-George (27 \$), Ed. Moreau (25 \$) et F. Trudel (12 \$).

En jetant un regard sur cette période de dix ans, on remarque que des noms d'écrivains figurent régulièrement sous la désignation «livres de prix» et que ces auteurs reçoivent du département de l'Instruction

59. *État financier du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, 1877*, p. 75.

60. *Ibid.*, p. 61.

publique des montants d'argent. Retenons les noms suivants : Oscar Dunn (6 510 \$), Paul de Cazes (2 050 \$), Adolphe-Basile Routhier (1 816 \$), Faucher de St-Maurice (1 675 \$), Napoléon Legendre (555 \$), Joseph Marmette (550 \$), Louis-Hippolyte Taché (517,50 \$), Zacharie Lacasse (500 \$), Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (450 \$), Louis-Honoré Fréchette (260,95 \$), Louis-Philippe Turcotte (164,25 \$), James MacPherson Lemoine (160 \$) et Hubert LaRue (71,39 \$). Bien que ces écrivains, à l'exception de Marmette, ne fassent pas partie de la « Collection Casgrain » telle que nous l'avons définie précédemment, quatre d'entre eux méritent une attention particulière, car ils touchent des montants substantiels pour l'époque, plus de 1 000 \$ pour une année : Oscar Dunn, Paul de Cazes, Adolphe-Basile Routhier et Faucher de Saint-Maurice.

Grâce aux tableaux statistiques des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix, on peut vraisemblablement savoir, pour chacun de ces écrivains, les titres de leurs ouvrages et les années où ils ont été demandés. Ainsi, Oscar Dunn, le secrétaire du département de l'Instruction publique de 1882-85, a reçu 6 510 \$ pour *Lecture pour tous* (Léger Brousseau), réclamé pendant deux ans par les inspecteurs et *Glossaire français-canadien* (Augustin Côté) pendant dix ans. Paul de Cazes, quant à lui, a reçu 2 050 \$ pour *Notes sur le Canada* (Gustave Bossange et C. Darveau), envoyé dans les écoles pendant sept ans. Les 1 816 \$ obtenus par Adolphe-Basile Routhier proviennent probablement de la vente de trois ouvrages : *À travers l'Europe* (Delisle), *Les échos* (Delisle) et *En canot* (O. Fréchette) que le département a fournis aux écoles pendant respectivement cinq ans, quatre ans et trois ans. Enfin, le département a donné 1 675,00 \$ à Faucher de Saint-Maurice pour trois livres parus chez C. Darveau : *Promenades dans le golfe Saint-Laurent*, *Deux ans au Mexique* et *À la veillée* distribués pendant trois ans, quatre ans et dix ans. À l'exception des ouvrages d'Oscar Dunn, tous les autres volumes ont été publiés chez des imprimeurs qui ne faisaient pas partie de l'entente entre Casgrain et Ouimet.

Nos recherches nous ont fait découvrir également un élément intéressant qui ajoute encore à notre compréhension des livres de récompense. En effet, dans les dix années de consultation des états financiers, on ne retrouve qu'une seule fois, soit pour l'année 1880-1881, non seulement les noms de certains écrivains avec les montants que le département leur a versés, mais aussi le nombre d'exemplaires de chaque titre retenu. Ceci est important, car on peut connaître combien le département accordait pour chacun de ces ouvrages et le comparer avec ce que recevait Casgrain pour les livres de la collection. Si, pour cette année 1880-1881⁶¹, l'abbé a reçu en

61. *État financier du surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec 1881*, p. 64. D'autres noms : Narcisse-Eutrope Dionne a reçu 80 \$ pour 400 exemplaires de *Tombeau du Champlain*; l'imprimeur Joseph-Norbert Duquet 35,80 \$ pour

acompte 1810,17\$ (selon le tableau) et si le département a donné, entre autres, 210\$ pour 600 exemplaires de *Héroïsme et trahison* de Joseph Marmette et 204,60\$ pour 750 exemplaires de *Poésies choisies* de Louis-Honoré Fréchette (deux ouvrages parus chez C. Darveau), cela confirmerait que cet imprimeur ne fait pas partie du contrat entre Casgrain et Ouimet.

Il ne fait aucun doute que les 69 112,30\$ accordés par le département de l'Instruction publique pour l'achat de livres canadiens ont profité à des écrivains et à des imprimeurs. Mais qu'en est-il exactement de Casgrain qui a servi d'agent auprès du département de l'Instruction publique?

À la différence des autres écrivains, l'abbé a été rémunéré en tant qu'intermédiaire avec le département. Il ne faut pas se surprendre, cependant, que son nom n'apparaisse pas dans les états financiers de 1876-1877 et de 1877-1878, puisque le département n'avait pas toujours l'argent pour le payer immédiatement; sa correspondance avec Ouimet est très explicite à ce sujet. En examinant rigoureusement chacun des états financiers du surintendant de l'Instruction publique, entre 1876 et 1886⁶², on peut établir les sommes d'argent que Casgrain a reçues chaque année. Le tableau suivant en présente le résumé.

Tableau IV
Sommes obtenues par Casgrain

1876-77	1877-78	1878-79	1879-80	1880-81	1881-82	1882-83	1883-84	1884-85	1885-86
		1 700,00\$		1 810,07\$	2 945,00\$	2 945,00\$	2 945,00\$	2 912,40\$	3 525,35\$

Le nom de l'abbé Casgrain apparaît pour la première fois dans l'état financier de 1878-1879. Aucune mention n'est faite pour l'année suivante, puisqu'il n'y a pas eu d'appropriation pour les livres donnés en prix. Toutefois, à partir de 1880-1881, l'abbé reçoit des montants régulièrement jusqu'à la fin de son contrat. Lorsqu'on compare les montants indiqués précédemment dans le tableau avec ceux de l'état des comptes publics de la Province de Québec pour les mêmes années, on a la preuve indéniable que Casgrain ne recevait qu'une partie des sommes allouées pour les livres de récompense; le département de l'Instruction publique lui remettait donc ce qui correspondait à leur entente. De son côté, Casgrain payait les imprimeurs, le relieur et son correcteur, Joseph Marmette, et se gardait une marge de profit pour le travail exécuté. Pour la durée de son contrat, il a reçu 20 782,82\$ dont 2 000 \$ versés en 1886-1887, selon l'état financier. Son travail

179 exemplaires de *La vie du pape Pie IX* de Jules-Paul Tardivel; l'imprimeur C. Darveau 25 \$ pour 100 exemplaires de *Voyage sentimental* de Hubert LaRue; Joseph Tassé 900 \$ pour 300 exemplaires de *Les Canadiens de l'Ouest* et A. G. Dion 55 \$ pour 500 exemplaires de *Abrégé de la Vie de M^{lle} LeBer*.

62. Consultation des années 1876-1877 à 1886-1887.

d'intermédiaire lui aura rapporté des revenus annuels d'environ 1200\$, ce qui est un montant fort appréciable quand on sait que Gédéon Ouimet recevait 4000\$ pour sa fonction de surintendant au cours de ces années.

*

**

Après Jean Gagnon, qui a fait connaître la diffusion de ces auteurs par des livres de récompense de 1856 à 1931, grâce aux tableaux apparaissant à la fin des rapports du surintendant de l'Instruction publique et après François Landry, qui a étudié la place de la librairie Beauchemin dans l'histoire des livres canadiens-français donnés en prix, la présente étude ajoutera à la compréhension de ce volet de l'histoire littéraire. Des documents de première main apportent une preuve irréfutable du rôle de l'abbé Henri-Raymond Casgrain dans la vente de livres donnés en récompense au cours des années 1876 à 1886 : l'abbé a toujours respecté ses engagements avec les imprimeurs Augustin Côté et Léger Brousseau et le relieur Téléphore Lemieux ; il a honoré son contrat avec Gédéon Ouimet en vendant environ 80 000 ouvrages au département ; ses revenus doivent s'établir sur la vente de 80 000 livres et non pas de « 175 000 et davantage » ; les sommes versées par le département de l'Instruction publique pour les livres à être donnés en récompense pendant les années 1876-1886 ne représentent qu'une partie de ce que l'abbé a reçue pour son travail ; les statistiques accompagnant les rapports annuels du surintendant de l'Instruction publique indiquent le total des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles et non pas celui des ouvrages vendus par des imprimeurs et des auteurs ; enfin, ce qui est capital, les états financiers du département montrent clairement, à l'aide de tableaux, ce qu'il advenait des sommes versées pour les « livres de récompense », c'est-à-dire que des imprimeurs et des auteurs bénéficiaient de la vente des livres distribués dans les écoles. Une étude statistique de tous les noms apparaissant dans l'inventaire des livres de récompense ajouterait encore aux connaissances sur le sujet, car les montants d'argent accordés pour les prix dans les écoles ont profité aussi à d'autres personnes que Casgrain ; les états financiers du département de l'Instruction publique le confirment.

Notre étude sur l'abbé Henri-Raymond Casgrain met en évidence un homme d'affaires averti qui a su profiter de son rôle d'intermédiaire avec le département de l'Instruction publique pour faire des profits relativement importants pour l'époque ; toutefois, ses nombreux voyages en Europe ne s'expliquent pas uniquement par la vente d'ouvrages canadiens donnés en prix dans les écoles. S'il a vécu aisément, il le doit non seulement à son contrat avec le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, mais aussi à ses nombreuses publications historiques et littéraires, à leur réédition, à la vente de ses droits d'auteur et à ceux de d'autres écrivains, à ses prêts « à fonds perdu », enfin à son héritage familial.